

Cher parent,

Ce courrier vous est adressé alors que l'activité de votre enfant se termine. Tout s'est bien déroulé, ce dont nous sommes heureux.

Cependant, nous vous invitons à être attentif **durant les 14 jours à venir à un éventuel développement de symptôme chez votre enfant.**

Si, durant cette période, votre enfant développe de la fièvre ou d'autres plaintes d'infection virale aiguë (toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente) ou une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergie), **appelez votre médecin par téléphone pour l'informer des symptômes.** Celui-ci réalisera ou organisera un test et vous transmettra les conseils utiles<sup>1</sup>.

Si les symptômes **apparaissent dans les deux jours qui suivent la fin de l'activité et que le résultat du test est positif**, nous vous serions reconnaissant de **communiquer vous-même le résultat au coordinateur COVID de l'activité : Prénom/NOM + téléphone.** Cela lui permettra de prendre les mesures nécessaires auprès des parents des autres enfants/jeunes.

Si votre enfant développe des symptômes et qu'un membre de votre ménage appartient à un groupe à risque de développer une forme plus sévère en cas d'infection par le COVID-19 (par exemple les personnes âgées de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique), faites particulièrement attention. Et n'hésitez pas à en parler à votre médecin pour évaluer avec lui les éventuelles mesures particulières à prendre.

Formule de politesse

Signé :

---

<sup>1</sup> Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas systématiquement testés en cas de symptômes. L'enfant malade qui n'a pas été testé sera gardé à la maison jusqu'à l'amélioration de son état de santé. Il pourra retourner à l'activité si absence de fièvre et amélioration des symptômes. **La durée de l'éviction sera décidée par le médecin traitant de l'enfant.**